



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 juillet 2020 à 16 h 00

AUJOURD'HUI seize juillet deux mille vingt

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 10 juillet 2020, s'est réuni dans les Salons de l'Hôtel de Ville.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

**Olivier BIANCHI, Maire, président la séance**

**Présent(e)s :** Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

**Excusé(e)s ayant donné pouvoir :** Géraldine BASTIEN à Jean-Pierre BRENAS, Alexis BLONDEAU à Eric FAIDY

**Excusé(e)s :**

**Absent(e)s :**

**Secrétaire :** Wendy LAFAYE

*Madame Sondès EL HAFIDHI arrive avant le vote de la question n°3.*

*Monsieur le Maire sort pour l'examen, les débats et le vote du Compte Administratif (question n°17).*

*Madame Christine DULAC ROUGERIE, Première Adjointe, préside la séance pour la question n°17.*

*Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance après le vote de la question n°17.*

*Monsieur Samir EL BAKKALI quitte la séance avant le vote de la question n°28 et donne pouvoir à Madame Magali GALLAIS.*

*Madame Estelle BRUANT arrive avant le vote de la question n°32.*

-----  
**Rapport N° 32**  
**CONVENTION POUR LE PROJET DEMOS AVEC L'ORCHESTRE NATIONAL**  
**D'AUVERGNE AGORA (ASSOCIATION POUR LA GESTION DE L'ORCHESTRE**  
**D'AUVERGNE)**  
-----

*Ne prennent pas part au vote : Dominique BRIAT en tant que membre de l'Assemblée Générale au titre du Département et Jean-Pierre BRENAS en tant que membre de l'Assemblée Générale au titre de la Région.*

Comme suite au lancement du projet DEMOS en partenariat avec la Philharmonie de Paris à Clermont-Ferrand en 2017, un budget annuel est prévu sur les crédits innovants et alloué par la Ville à l'orchestre national d'Auvergne A.G.O.R.A, conformément à la convention triennale passée au conseil municipal du 29 Septembre 2017.

Ce dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale en direction de cent cinq enfants sans formation académique issus des sept quartiers prioritaires de la ville, devait se conclure en juin 2020. Cette troisième et dernière année s'est vue interrompue en mars suite au confinement imposé par la crise sanitaire Covid19. Le weekend culturel à Paris prévu initialement le 20 et 21 juin 2020, ainsi que le concert à la Philharmonie du 21 juin 2020, ont également dû être annulés.

En l'attente d'une reprise à la rentrée, une continuité pédagogique est assurée pour la cohorte à travers la mise en place de groupes d'échange en ligne par quartier incluant les enfants et leurs familles, les intervenants artistiques et les équipes sociales.

Il a été prévu une reprise des ateliers bihebdomadaires en présentiel fin septembre qui se prolongeraient jusqu'à décembre, en prévision de deux tuttis et d'une restitution finale pour clôturer le cycle, avant l'intégration des enfants en classe passerelle au Conservatoire à partir de janvier 2021.

L'orchestre national d'Auvergne continuera d'assurer le portage administratif et artistique du projet jusqu'en décembre 2020.

Suite aux économies réalisées par le report des ateliers et des tuttis du printemps 2020, l'orchestre national d'Auvergne peut envisager de financer une partie de cette fin de cycle, tout en conservant l'enveloppe nécessaire à l'éventualité d'un concert final à Clermont-Ferrand.

Les prévisions budgétaires font néanmoins apparaître un besoin complémentaire de financement de 25 000 €, essentiellement dû au prolongement des contrats de la coordinatrice du dispositif et du référent pédagogique sur quatre mois supplémentaires.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé :

- d'attribuer à l'association un financement complémentaire retiré des crédits innovants, sous la forme d'une subvention de la Ville à l'association Orchestre National d'Auvergne dédiée au projet DEMOS de 25 000 € pour 2020 et clore ainsi ce programme

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager les démarches et à signer l'avenant nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

### DELIBERATION

Après en avoir délibéré, la proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 20 JUIL. 2020

Le Maire,

Pour le Maire,  
l'Adjointe



Isabelle LAVEST





**Direction de la Culture**



## **AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS POUR LE PROJET D EMOS**

### **ENTRE**

- La Ville de Clermont-Ferrand, repr esent ee par son Maire, en vertu de la d eliberation du Conseil Municipal du 16 Juillet 2020,

Ci-apr es d enom ee « La Ville »,

### **D'UNE PART,**

### **ET**

- L'Association Orchestre national d'Auvergne « A.G.O.R.A. » (cr ee le 16.11.1981 sous le n o 9566 et ayant son si ege social   l'Op era-Th eatre, 14 rue Nestor Perret, 63000 Clermont-Ferrand), repr esent ee par sa Pr esidente, Madame Edith CAILLARD,

Ci-apr es d enom ee « L'Association »,

### **D'AUTRE PART,**

- Vu la loi n o 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- Vu le d ecret n o 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n o 2000-321 du 12 avril 2000 relatif   la transparence financi ere des aides octroy ees par les personnes publiques ;
- Vu la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations : conventions d'objectifs et simplification des d emarches relatives aux procedures d'agr ement.

Vu la convention d'objectifs pour le projet D emos en date du 6 Octobre 2017 entre la Ville et l'association « A.G.O.R.A. »

## IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

### ARTICLE 1 - OBJET

Le présent avenant définit le cadre des relations entre la Ville et de l'Association pour le report de la troisième année du dispositif Démos de septembre à décembre 2020, suite à la crise sanitaire COVID-19.

Conformément à l'article 9 de la convention d'objectifs susvisée, il fait partie intégrante de celle-ci et est soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent.

L'Association s'engage à assurer le portage artistique et pédagogique du projet Démos, conformément au cadre prescrit par la Philharmonie de Paris. A ce titre, elle s'adjoindra les services d'un coordinateur territorial, d'un référent pédagogique et d'une équipe d'intervenants musicaux suffisante pour mener à bien le projet.

L'Association s'engage à assurer une coordination globale du projet avec les équipes de la Ville, les associations partenaires et les équipes pédagogiques de la Philharmonie de Paris. Elle veillera à mettre en place des indicateurs pour procéder à une évaluation régulière des objectifs réalisés.

### ARTICLE 2 – CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA VILLE

En contrepartie des obligations imposées par la convention d'objectifs et sous la condition expresse de leur exécution par l'association, la Ville s'engage à verser à l'association une subvention additionnelle à la subvention de fonctionnement de l'association, dont le montant pour l'année 2020 s'élève à 25 000 €.

Cette subvention est fixée après examen des documents demandés et dans le cadre des dispositions budgétaires en vigueur.

### ARTICLE 3 – ENTREE EN VIGUEUR

Le présent avenant entre en vigueur à la date de sa signature par les parties.

Fait en deux exemplaires, à Clermont-Ferrand, le **20 JUL. 2020**

Pour la Commune de  
Clermont-Ferrand,  
Le Maire

Olivier BIANCHI

Pour le Maire,  
l'Adjointe

Isabelle LAVEST



Pour l'association  
« A.G.O.R.A. »  
La Présidente

Edith Caillard